



ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN
Député
Conseiller Territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

PERMANENCE SAINT-PIERRE
BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE-ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
ecrite@annickgirardin.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE
126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 5P
TÉLÉPHONE
01 40 63 15 39
TÉLÉCOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG
www.annickgirardin.fr

Saint-Pierre le 6 mars 2008.

M. Stéphane ARTANO
Président du Conseil territorial
Saint-Pierre et Miquelon

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier n° 24/CTP du 12 février, dans lequel vous évoquez une « contribution » de l'ex député Gérard GRIGNON, à hauteur de 60 000 euros annuels en 2006 et 2007, pour le financement de la continuité territoriale.

Vous me permettez de vous faire part de mon grand étonnement, car c'est la première fois que j'entends parler d'une telle « contribution parlementaire ».

J'ai pourtant suivi ce dossier dès sa création en 2003 et depuis les élections cantonales de 2006. Il est vrai que la tâche fût rendue particulièrement difficile compte tenu de l'opacité qui règne autour ce dossier. La commission pour la continuité territoriale dont je suis membre et à laquelle le mouvement Cap sur l'Avenir n'a jamais manqué d'assister, n'a pas été convoquée depuis le 25 octobre 2006. Le fait que le Conseil territorial n'ait pas encore publié le moindre PV depuis votre élection n'a pas simplifié la tâche non plus.

J'ai donc étudié les documents budgétaires 2006 et 2007, avant de consulter les services de l'Etat pour confirmation. Il s'avère que - comme il me le semblait - votre affirmation concernant la « contribution » annuelle de soixante mille euros à la continuité territoriale de l'ex député Gérard GRIGNON est fausse.

Pour 2006, il ressort que les 122 115 euros de subventions de l'Etat ont été complétés par :

- 38 709 euros de reliquat de l'année 2005 (« hérité » de l'équipe précédente),
- une demande de subvention exceptionnelle de 20 000 euros inscrite au budget, mais qui n'apparaît nulle part au compte administratif 2006.

Pour 2007, vous avez inscrit au budget primitif 120 468 euros, qui ont ensuite été abondés par décision modificative et au détour d'une réaffectation budgétaire de 60 000 euros.

En effet, l'Etat ayant versé à la SODEPAR les 60 000 euros prévus au Contrat de Développement 2007-2013 au titre du développement économique, vous avez décidé de diminuer d'autant la contribution du Conseil territorial au financement de la SODEPAR.

Vous avez ensuite transféré ces 60 000 euros « économisés » vers les aides à la continuité territoriale (ci-joint, extrait de votre rapport au Conseil

territorial sur le projet de décision modificative n°1 sur le budget 2007 dans lequel vous reconnaissez vous-même cette « manœuvre »).

Je ne peux pas croire que vous connaissez aussi mal votre budget. Dès lors, une question s'impose : à quelle fin m'adressez-vous un courrier volontairement mensonger ?

Depuis votre prise de pouvoir au Conseil territorial vous n'avez de cesse d'essayer de me piéger. Vous critiquez systématiquement mon travail ou tentez de me discréditer, dès que vous vous exprimez sur les médias. Encore une fois, vous me demandez une intervention dont vous savez qu'elle est vouée à l'échec, puisque les éléments de dossier que vous me fournissez sont faux...

Que cherchez-vous Monsieur le président ? L'Archipel a assez de handicaps à surmonter sans réfléchir toujours en termes d'affrontement politique.

J'ai déclaré vouloir travailler avec tous, dans l'intérêt de l'Archipel et pour le bien de ses habitants. Je maintiens cette offre encore aujourd'hui, mais comment pourrais-je aider la Collectivité si dans chacun de vos dossiers – passez-moi l'expression - vous me glissez des peaux de banane ?

Il y a un temps pour les batailles électorales, mais c'est aujourd'hui le temps de travailler, mieux et ensemble.

A propos de travail, j'ai le plaisir de vous informer que, suite aux actions que j'ai menées aux côtés du Sénateur Denis DETCHEVERRY, la loi de programme DEPEOM, qui sera votée au printemps prochain, mettra en œuvre la révision intégrale des critères d'attribution de la continuité territoriale. Ce sera alors l'occasion de remplacer par décret les critères actuels pénalisants pour l'Archipel par une prise en compte du prix réel des billets.

C'est ainsi que mon engagement sera respecté et qu'au-delà, les problématiques des départs au niveau du collège, du lycée et celle de la continuité inter-îles, seront également prises en compte.

En attendant cette réforme qui, selon le projet de loi de programme ne devrait intervenir qu'à partir du 1^{er} janvier 2009, je suis tout à fait disposée à agir en urgence et demander une subvention exceptionnelle pour l'année 2008 au bénéfice de la Collectivité territoriale. Mais pour cela, je dois pouvoir m'appuyer sur des bases chiffrées avérées et concrètes, que je vous prie de bien vouloir me communiquer.

Le courrier au Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer défendant cette aide exceptionnelle pour la Collectivité territoriale est prêt à l'envoi et n'attend plus que des données claires, mais surtout exactes de votre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



ANNICK GIRARDIN